



PRÉFET DES HAUTES- ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CORONAVIRUS

Gap, le 18/03/2020

Liste actualisée - Accueil dans les écoles et les collèges des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire

À compter du jeudi 19 mars 2020, le directeur académique des services de l'Éducation nationale, en lien avec les mairies et le conseil départemental a arrêté la liste des écoles et des collèges qui accueilleront les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire.

Concernant les écoles :

Il est demandé aux parents concernés de contacter l'école et la mairie avant 17 h pour inscrire leur(s) enfant(s) la veille du jour de garde et de présenter leur carte professionnelle aux personnels accueillant leurs enfants.

- **Briançon** : école de Pont de Cervières - Tél. : 04 92 21 07 99 - @ : ce.0050483y@ac-aix-marseille.fr

Garderie midi et soir assurée par le personnel communal (mairie : 04 92 21 53 24) ;
Mercredi : accueil à l'école par du personnel communal et ou professeurs des écoles ;
Attention : Service de cantine opérationnel après appel des parents à la mairie.

- **Nouveau Aiguilles** : école de Aiguilles à compter du lundi 23 mars 2020

Tél : 04 92 46 76 22 - @ : eepu05.aiguilles@ac-aix-marseille.fr

Garderie matin, midi, et soir assurée par le personnel communal (mairie : 04 92 46 70 17)

Pas d'accueil le mercredi

Attention ! pas de cantine : les enfants doivent apporter leur panier repas.

- **Chabottes** : école élémentaire – 04 92 50 42 97 - @ : ce.0050339s@ac-aix-marseille.fr

Garderie matin, midi et soir assurée par le personnel communal (mairie : 04 92 50 40 70) ;

Mercredi : accueil à l'école par du personnel communal ;

Attention ! pas de cantine : les enfants doivent apporter leur panier repas.

Bureau de la communication et de la représentation de l'État

04 92 40 48 10

pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr

Préfecture des Hautes-Alpes

- **Embrun** : école Pasteur – Tél. : 04 92 43 19 45 - @ : ce.0050174m@ac-aix-marseille.fr
Garderie matin, midi et soir assurée par le personnel communal (mairie : 04 92 44 15 15) ;
Mercredi : accueil à l'école par du personnel communal et ou professeurs des écoles ;
Attention ! pas de cantine : les enfants doivent apporter leur panier repas.
- **Espinasses** : école élémentaire - Tél. : 04 92 54 51 28 - @ : ce.0050095m@ac-aix-marseille.fr
Garderie matin, midi et soir assurée par le personnel communal (mairie : 04 92 54 44 55) ;
Mercredi : accueil à l'école par du personnel communal ;
Attention ! service de cantine opérationnel si besoin.
- **Gap** : école de Porte Colombe - Tél. : 04 92 51 39 62 - @ : ce.0050176p@ac-aix-marseille.fr
Garderie matin, midi et soir assurée par le personnel communal (mairie : 04 92 53 24 98) ;
Mercredi : accueil dans d'autres sites – contacter les services de la mairie ;
Attention ! pas de cantine : les enfants doivent apporter leur panier repas.
- **Laragne-Montéglin** : école - Tél. : 04 92 65 12 55 - @ : ce.0050468g@ac-aix-marseille.fr
Garderie matin, midi et soir assurée par le personnel communal (mairie : 04 92 65 11 90) ;
Mercredi : accueil à l'école par du personnel communal ;
Service de cantine opérationnel sauf pour les enfants hors commune de Laragne qui devront apporter un panier repas.
- **Nouveau La Roche des Arnauds** : école - Tél. : 04 92 57 90 88 - @ : ce.0050142c@ac-marseille.fr
Garderie matin, midi et soir assurée par le personnel communal (mairie : 04 92 57 82 34) ;
Mercredi : pas d'organisation pour l'instant ;
Attention ! pas de cantine : les enfants doivent apporter leur panier repas.
- **Tallard** : école St Exupéry - Tél. : 04 92 54 10 71 - @ : ce.0050460y@ac-aix-marseille.fr
Garderie le midi assurée par le personnel communal (mairie : 04 92 54 10 14) ;
Attention ! pas de cantine : les enfants doivent apporter leur panier repas.
- **Veynes** : école du Bourg – Tél. : 04 92 58 02 86 - @ : ce.0050171j@ac-aix-marseille.fr
Garderie matin, midi et soir assurée par le personnel communal (mairie : 04 92 58 10 22) ;
Mercredi : accueil à l'école par du personnel communal ;
Service de cantine opérationnel.

Pour toutes les autres écoles, les enseignants assurent de leur domicile la continuité pédagogique notamment au moyen des ressources pédagogiques numériques. Dans tous les cas, le lien avec les élèves est assuré régulièrement.

Concernant les collèges :

L'accueil des élèves collégiens est assuré quotidiennement par les collèges habituels

sauf cas particuliers suivants :

Bureau de la communication et de la représentation de l'État

04 92 40 48 10

pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr

Préfecture des Hautes-Alpes

- **À Briançon** : le collège Les Garcins accueillera les collégiens du briançonnais.
Horaires : mercredi : 9 h à 12 h. Jeudi et vendredi : de 9h à 12h. Puis de 13h00 à 15h00 ;
Contacts pour informations et inscriptions : @ : ce.0050519m@ac-aix-marseille.fr
ou au 04 92 21 29 26.

En l'absence de demi-pension, les familles doivent prévoir un repas froid ou à réchauffer, si l'enfant demeure dans l'établissement durant la pause méridienne.

- **À Gap** : L'accueil des collégiens sera assuré,

➤ **mercredi 18 au vendredi 20 mars 2020 inclus :**

Collège Mauzan (entrée au 35 Avenue du Commandant Dumont).

Horaires : mercredi : 8 h à 12 h. Jeudi et vendredi : de 8 h à 12 h. Puis de 13h30 à 16h30.

Contacts pour informations et inscriptions : ce.0050025a@ac-aix-marseille.fr et 04 92 53 58 57.

➤ **du lundi 23 au mercredi 25 mars inclus :**

Collège Centre (entrée portail près du GRETA)

Horaires : Lundi et mardi : de 8 h à 12 h. Puis de 13h30 à 16h30. Mercredi : 8 h à 12 h.

Contacts pour informations et inscriptions : ce.0050010j@ac-aix-marseille.fr et 04 92 52 55 57.

➤ **jeudi 26 au vendredi 27 mars 2020 inclus :**

Collège Fontreyne

Horaires : Jeudi et vendredi : de 8 h à 12 h. Puis de 13h30 à 16h30.

Contacts pour informations et inscriptions : ce.0050480v@ac-aix-marseille.fr et 04 92 51 29 64.

Les 3 collèges mutualisant la prise en charge de leurs élèves, il est nécessaire d'être scolarisé dans l'un des 3 établissements pour bénéficier de tout ou partie de l'accueil. D'autre part, en l'absence de demi-pension, les familles doivent prévoir un repas froid, si l'enfant demeure dans l'établissement durant la pause méridienne.

Le dispositif a vocation à être amendé en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Bureau de la communication et de la représentation de l'État

04 92 40 48 10

pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr

Préfecture des Hautes-Alpes